

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Novembre 1873.

LE NOUVEAU MINISTÈRE.

Nous avons enfin un nouveau ministère. Le *Journal officiel* publie les décrets nommant les nouveaux ministres :

M. le duc de Broglie, à l'intérieur, vice-président du conseil.
M. Deppeyre, à la justice.
M. le duc Decazes, aux affaires étrangères.
M. de Fourtou, à l'instruction publique.
M. de Larcy, aux travaux publics.
M. Deseilligny, au commerce.
M. Magne reste aux finances.
M. le général du Barail à la guerre.
M. Dompierre d'Hornoy à la marine.

Quatre ministres se sont retirés ; MM. Beulé, Batbie, de la Bouillerie et Ernoul. M. Baragnon est nommé sous-secrétaire du ministère de l'intérieur.

Nous ne voulons pas redire tout ce qui a été successivement noué et dénoué, édifié et démolit aussitôt que bâti, dans le cours de l'attristante journée de mercredi.

Attendons les réflexions de la presse.

Chronique générale.

En tête de ses colonnes, l'*Union* publie la déclaration suivante :

« Nous sommes assailli de questions et nous recevons chaque jour une grande quantité de lettres relatives à un fait dont l'opinion se préoccupe vivement. Nous n'éprouvons aucun embarras à y donner une réponse publique.

» Est-il vrai, nous demande-t-on de toutes parts, que M. le comte de Chambord soit venu en France pendant les derniers événements ?

» Oui, pouvons-nous répondre avec la certitude de n'être pas démentis.

» Le pilote était à son poste, comme il y a toujours été, comme il y sera toujours.

» Lorsqu'un prince tel que l'auguste chef de la maison de Bourbon a écrit : « Je suis prêt, tout prêt, dès demain, dès ce soir, dès ce moment ; » ce ne sont point là de vains mots, et l'on peut compter sur la parole de celui qui n'a jamais trompé et qui ne trompera jamais.

» Fidèle aux résolutions de toute sa vie, qui ne lui permettaient pas d'apporter à son pays, ne fût-ce qu'une heure d'agitation ni de trouble, il est venu sans bruit, sans ostentation, sans faste, suivant avec anxiété durant quinze jours, sur le terrain même de la lutte, la marche d'événements à travers lesquels il était permis d'entrevoir le salut du pays et le terme d'un exil immérité.

» Le moment n'est pas venu de révéler ce que M. le comte de Chambord a tenté pour ramener au port le navire en détresse, mais quand aura sonné l'heure de Dieu, et cette heure n'est pas loin, la France apprendra avec admiration tout ce qu'il y a de désintéressement, de simplicité, de dévouement, dans ce cœur de roi et de père, qui n'a point de parti et qui sait accomplir noblement son devoir. Elle s'étonnera d'avoir pu méconnaître si longtemps tant d'abnégation et de vraie grandeur. »

Aux informations de l'*Union* nous ajoutons les rectifications suivantes :

On a dit à tort que M. le comte de Chambord était descendu chez M. le marquis de Dreux-Brézé, à Paris ; le rassemblement formé mardi dernier sur la place du Palais-Bourbon, devant l'hôtel de M. de Dreux-Brézé, n'avait d'autre raison qu'une rumeur populaire. Il est également inexact qu'il ait habité au château de Dampierre, chez M^{me} la duchesse de Chevreuse, comme le bruit en a couru dans les cercles légitimistes.

Nous croyons pouvoir assurer que M. le comte de Chambord n'a résidé ni à Paris, ni au château de Luynes, ni chez M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Le lieu de sa résidence a été secret, même pour ses amis. Quelques intimes seulement ont vu le prince ; et si nous sommes bien informé, aucun député ni personnage politique n'aurait été reçu par lui.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Certains journaux radicaux recommandent à parler de dissolution.

» Nous les engageons charitablement à ne pas trop insister sur ce sujet.

» Lorsque le moment sera venu, c'est nous qui demanderons la dissolution, et ce sont les radicaux qui n'en voudront pas. »

Il faut que le *Journal de Paris* ait juré de ne plus parler que par énigmes. Avant-hier il parlait en termes vagues de la monarchie de 1830 dont il donnait le ministère en exemple à la génération présente. Aujourd'hui, il parle de dissolution. Qu'est-ce que tout cela veut dire ?

La note de l'*Union* sur le séjour en France de M. le comte de Chambord a reçu à la Bourse une interprétation qu'il faut signaler pour l'arrêter. On y a vu que le prince avait l'intention et même la résolution d'abdiquer. On peut trouver incertains les termes de cette note, mais y découvrir une abdication, c'est la traduire trop librement.

Les novellistes ont-ils donc oublié cette parole royale : « Je n'abdiquerai pas ? »

Il faut s'y tenir.

On lit dans le *Français* :

M. Beulé a eu lundi un grand succès. Il était très-entouré le soir à la réception du maréchal, et des instances étaient faites auprès de lui pour qu'il occupât un poste dans le nouveau cabinet. Mais l'honorable ministre, qui se montre aujourd'hui aussi désintéressé qu'il a été courageux et loyal pendant son administration, paraît peu disposé à se rendre à ces instances.

Lundi soir, à six heures un quart, au moment où le train venant de Versailles arrivait à la hauteur des fortifications, une détonation a retenti, et l'un des voyageurs d'un compartiment où se trouvaient plusieurs députés et des journalistes, a senti à la joue comme une bourre qui l'eût frappé.

Nous avons envoyé à la gare afin de savoir d'où pouvait provenir cette détonation. On l'ignorait complètement. On avait bien dans la journée amené au commissaire de surveillance administrative, des gamins qui jetaient des pierres sur les trains, mais c'est tout.

Tout le monde est fort intrigué.

Les exercices militaires, inconnus jusqu'ici dans les maisons de correction, vont être enseignés avec le plus grand soin à tous les détenus.

La commission des finances nommée après la guerre pour recueillir les fonds versés afin de venir en aide aux victimes de la guerre, possède encore en caisse une somme de deux millions de francs environ.

Elle vient de décider que cette somme serait partagée entre toutes les jeunes filles malheureuses que la guerre a faites orphelines.

Ces jeunes filles, qui sont au nombre de deux mille environ, vont donc recevoir chacune une dot d'à peu près mille francs.

La police de sûreté vient de saisir à Paris, entre les mains de colporteurs de bas étage, un grand nombre d'exemplaires d'un ouvrage intitulé : *La fille du capitulaire*. Ce livre, imprimé à Bruxelles, a été répandu à profusion par l'Internationale. On en a également saisi des ballots à la frontière.

Gazette parlementaire.

Séance du mercredi 26 novembre.

La nomination de la nouvelle commission des Trente en a rempli une bonne moitié pour un résultat fort mince, car il reste dix-sept commissaires à élire. Treize seulement ont réuni la majorité nécessaire.

Voici la liste des commissaires nommés :

	Nombre de votants,	619
	Majorité absolue,	340
Sont élus :		
MM.	Dufaure,	427
	Laboulaye,	411
	Waddington,	383
	De Talhouët,	360
	De Kerdrel,	342
	De Lacombe,	337
	Lambert Sainte-Croix,	330
	Pradié,	330
	De Larcy,	328
	De Meaux,	325
	Grivart,	314
	De Cumont,	311
	Tailhand,	311

Ont ensuite obtenu le plus grand nombre de voix :

MM.	de Sugny,	308
	Vingtain,	308
	Comte Daru,	306
	O. d'Haussonville,	304
	Antonin-Lefèvre-Pontalis,	294
	Marquis d'Andelarre,	293
	Pàris (Pas-de-Calais),	290
	De La Rochefoucauld-Bisaccia,	287
	Tallon,	285
	De Tarteron,	282
	Keller,	278
	Lucien Brun,	270
	Ch. de Rémusat,	260
	Combiér,	259
	Bertauld,	255
	Laurier,	255
	Marcel Barthe,	253
	Jules Simon,	248
	Leroyer,	247
	Emmanuel Arago,	240
	Casimir-Périer,	240

On a voté ensuite en deuxième lecture la loi sur la surveillance de la haute police, non sans une nouvelle attaque de M. Raudot. A la suite de nouvelles explications fournies par M. Voisin, l'amendement de M. Raudot a été repoussé, et l'Assemblée a maintenu la surveillance. Il importe de remarquer que les radicaux en masse en ont voté la suppression.

Pourquoi cette tendance à vouloir toujours adoucir le sort des malfaiteurs ? Que se passerait-il s'il s'agissait d'améliorer la condition des sergents de ville ?

Faut-il mentionner, pour finir, une pauvre petite loi qui traînait depuis deux ans, sur les marques de fabrique ? On l'a adoptée en troisième lecture, et M. Labélonie, qui en est l'auteur, a dû en ressentir un fier soulagement. M. Wolowski a expliqué que les industriels auraient désormais la faculté, moyennant une modique contribution, de faire apposer le poinçon de l'Etat sur leurs marques ; que les contrefaçons seraient ainsi plus faciles à découvrir ou à poursuivre, et qu'enfin le Trésor y encaisserait environ huit cent mille francs. Ce n'est pas le Pérou ; mais à cheval donné on ne regarde pas la bride.

On s'est séparé sur cette bonne parole, avec force épigrammes sur le laborieux enfantement du cabinet.

Nouvelles extérieures.

LETTRES DE ROME.

On écrit de Rome, 25 novembre :

Le discours de la Couronne se prête à la critique de tous les partis, même des partis officieux.

D'un côté, on le trouve plus que téméraire à cause de la provocation mal dissimulée qu'il contient contre la France, dont il ne prononce pourtant pas le nom, et à cause des déclarations de sympathie ridicule pour l'Allemagne et l'Autriche.

Victor-Emmanuel a récité bien des discours depuis 1849, où il fut élevé au trône de Sardaigne par l'abdication de son infortuné père, et c'est un travail ingrat que celui des journalistes qui se sont étudiés à montrer un lien politique dans la suite de ces discours. Sans doute on peut établir le dessein persistant de la secte de s'emparer des Etats italiens à l'aide de tous les crimes et contre le droit des gens. Les contradictions abondent.

Ainsi on fait dire à Victor-Emmanuel, le 15 novembre 1873 :

« L'Italie et l'Allemagne se sont constituées toutes les deux au nom du principe de nationalité. Elles ont dû fonder également des constitutions libérales sur la base d'une monarchie associée pendant des siècles aux douleurs ainsi qu'aux gloires nationales. Les rapports entre les deux gouvernements, conformes aux sympathies entre les deux peuples, sont une garantie du maintien de la paix. »

Et on lui avait fait dire à Turin, en 1864 : « La France et l'Italie, qui eurent une origine, des traditions, des mœurs communes, ont noué sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino un lien qui sera indissoluble. »

Il faut se moquer du sens commun pour oser appeler libérales les constitutions d'Allemagne et d'Italie ; pour oser parler des douleurs des siècles passés quand les peuples sont plus misérables qu'ils ne le furent jamais ; pour oser mentir à l'histoire, au sang

des races et à soi-même ; pour oser parler de sympathies entre les Allemands et les Italiens ; pour oser jeter ce mot de *maintien de la paix*, tandis qu'on songe en Allemagne à envahir de nouveau la France, à annexer les provinces allemandes de l'Autriche, en Italie à reprendre Nice et la Savoie, la Corse et Malte, le Tyrol, l'Istrie, la Dalmatie, etc.

Personne ne s'y est trompé ; dans le silence du discours sur la France, suivi de ces mots : « Je serai le gardien du droit et de la dignité de la nation, » accompagnés d'un geste soldatesque et couverts des applaudissements sectaires, la menace et la provocation ont paru évidentes.

Tous les journaux se sont empressés de relever le sens qu'il convient d'attribuer à cet étrange et inconsidéré *quos ego*, et le ministère, comme effrayé après coup, a fait démentir tous projets belliqueux par son organe *l'Opinion*.

Néanmoins, un autre organe, *Il Popolo Romano*, qui exprime les pensées de la municipalité, a profité, pour donner des appréciations plus vraies et plus justes, de l'occasion que lui offrait le *Times*, lequel s'est complu à voir, dans l'absence de M. Fournier et dans le rappel de M. Nigra, un échange de vexations et d'insultes dangereux et pouvant amener un échange de soufflets, c'est-à-dire une rupture de la paix européenne.

Bien que l'article du *Popolo Romano* ne serapporte pas au discours de la Couronne, il trahit trop les sentiments qu'a révélés ce discours pour qu'il ne me semble pas opportun de donner quelques paragraphes à nos lecteurs.

On lit ce qui suit dans ce journal :

« En Italie on aime les situations claires et nettes. Aussi voudrions-nous à Paris un gouvernement stable et sérieux, quel qu'il fût et de quelque nom qu'il s'appelât, afin de discuter avec lui et de l'obliger à se montrer envers nous ami sincère, ou franc et loyal ennemi.

« Nous ne prétendons en imposer à personne et nous ne sommes pas réduits au besoin d'être aimé de tous ; c'est l'incertitude qui nous déplaît ; c'est la contradiction qui nous dégoûte ; nous nous trouvons en présence du vide, et dans le vide on discute mal et on agit plus mal encore.

« La France est sans doute plus forte et plus riche que l'Italie ; mais en dépit de sa puissance et de sa prospérité supérieures, elle se montre par son attitude inférieure à nous, ET DE BEAUCOUP, en sorte que nous pouvons la regarder et la dominer DE HAUT.

« En effet, le spectacle qu'elle nous offre est misérable ; elle n'a pas même le courage de protester contre les DERNIÈRES CONQUÊTES accomplies par l'Italie ; bien mieux, elle feint de les avoir acceptées ; puis elle révèle une mauvaise humeur infinie qu'elle exhale par l'ignoble farce de M. Goulard.

« Ensuite elle envoie à Rome M. Fournier, sympathique héraut d'amitié et de paix, puis elle le rappelle et s'oppose à son retour ; elle hésite entre le oui et le non ; proteste de vouloir se tenir en d'excellents rapports avec nous ; puis se plaît à effacer le sceau visible de ces rapports. Elle voudrait nous haïr et elle ne le peut. Elle n'a ni la conscience des affections qu'elle éprouve, ni la conscience des sentiments qu'elle inspire. Ce n'est pas une politique folle d'audace imprudente, c'est une maladie profonde et peut-être incurable qu'accuse le délire de sa politique.

« La France ne sait pas ce qu'elle fait aujourd'hui, parce qu'elle n'a pas la conscience de ce qu'elle sera demain.

« Dans ces conditions, la presse italienne peut-elle perdre son temps à s'occuper d'un même sujet ? Le *Times* devrait comprendre que la presse italienne, qui a plus d'autorité (que la presse française), fuit les mesquineries et évite de souffler le feu.

« Quant au gouvernement du roi, il a fait son devoir. Puisque la France tient M. Fournier loin de Rome sans nous dire pourquoi, nous retenons M. Nigra et ne prenons aucun souci d'expliquer son congé.

« Cela pourra-t-il durer ? Nous ne le pensons pas, et nous ne croyons même pas que l'existence d'un Etat, qui est la négation de la vie, puisse se prolonger indéfiniment.

« Mais quel que soit l'avenir de la France, il nous sera toujours utile de rester vis-à-vis d'elle sur le même terrain, et de ne pas modifier le pied d'égalité où nous nous sommes placés par le congé de M. Nigra. »

Il n'est guère besoin de lire entre les li-

gnes pour reconnaître quels sentiments d'hostilité animent les Italiens contre nous.

DEUX MARTYRS EN CHINE.

On lit dans *l'Univers* :

Le *China Telegraph* nous apporte une douloureuse nouvelle. M. l'abbé Hue, des Missions étrangères, vient d'être massacré dans le Tse-Tchouen, ainsi que son catéchiste indigène. M. Hue venait d'arriver à Kien-kianghien pour y fonder une mission. Une sédition a été suscitée contre lui, et il a péri sous les coups de la populace. La sédition est attribuée à l'instigation du magistrat.

Nous l'avons affirmé constamment, la France, qui depuis quarante ans a délaissé, pour son malheur, les intérêts chrétiens dans tout l'Orient, a le devoir de stipuler des articles en faveur de la religion chrétienne dans les traités dont on prépare le renouvellement.

Nous croyons l'avoir prouvé surabondamment dans un mémoire concernant le Japon. Un second mémoire relatif à la Chine et qui est sur le point de paraître, ne contient pas moins de preuves.

Nous le savons, dans les régions officielles, on a dit que les questions religieuses feraient ressembler l'Assemblée nationale à un concile, et que l'Europe entière voyait avec défaveur les préoccupations religieuses.

Aussi longtemps que dans les missions officielles on sera résolu par respect humain ou par crainte, de séparer l'Eglise de l'Etat, aussi longtemps qu'on enverra ou qu'on maintiendra dans l'Orient d'Europe et dans l'extrême Orient des représentants indifférents ou irréligieux, la France amassera sur elle-même les sévérités de la divine Providence. LÉON PAGES.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du 25 novembre.

Le premier témoin entendu aujourd'hui est un maréchal-des-logis de chasseurs à cheval : il déclare que dans la première quinzaine d'octobre, se trouvant aux avant-postes, il vit une voiture qui venait de Metz et contenait deux personnes. Cette voiture heurta le témoin, le jeta à terre et continua sa route au galop.

Le général Boyer fait le récit rapide des événements accomplis, dans les derniers jours, et des résolutions du commandant ; il reprend cet argument si souvent déjà exposé par le maréchal : le nombre des blessés empêchait toute action énergique.

Ces décisions furent prises définitivement dans le conseil de guerre du 10 octobre. Il fut décidé alors que l'on chercherait à négocier, et qu'un officier serait envoyé au quartier général allemand, et si besoin était à Paris. Il fut, en outre, arrêté que l'on ne pouvait reconnaître « le gouvernement insurrectionnel, qui s'était établi sur les ruines du pays. »

Le général, — alors colonel Boyer, — fut désigné pour conduire les négociations ; parti le 12 de Metz, il arriva le 14 à Versailles.

Le lendemain même de son arrivée, le général Boyer fut reçu par M. de Bismark : l'entretien s'engagea sur Régner. Le chancelier allemand déclara que cet homme lui avait semblé de bonne foi. M. de Bismark déclara que l'armée de Metz n'obtiendrait pas d'autres conditions que celles qui avaient été imposées à Sedan. « Mais, ajouta M. de Bismark, nous ne voulons pas traiter avec le gouvernement de Paris, nous n'avons, au contraire, aucune répugnance à nous entendre avec la régence. »

Le ministre ajouta que pour arriver à un résultat possible et pratique, il était donc absolument nécessaire que le maréchal Bazaine envoyât un officier soit à Cassel, où se trouvait l'empereur, soit à Hastings, où habitait l'impératrice. M. de Bismark fit ensuite le plus sombre tableau de l'état de la France et déclara qu'un grand nombre de villes avaient demandé des garnisons prussiennes.

A la suite de cet entretien, M. de Bismark vit le roi, et il me fut dit qu'il n'y avait pour l'armée de Metz d'autre moyen d'échapper à une capitulation que de s'entendre sur les bases indiquées.

Le colonel repartit donc pour Metz.

Le conseil de guerre fut de nouveau réuni, et à la majorité de 5 voix contre 2, il fut décidé qu'il fallait

user de cette dernière chance, toute idée de résistance étant complètement inadmissible. « C'est le général Changarnier qui leva les derniers doutes et décida la question : les négociations furent continuées. »

Le 19 octobre, le général Boyer part pour l'Angleterre et se rend auprès de l'impératrice, qui adressa aussitôt une dépêche à M. de Bismark pour solliciter un armistice de 15 jours. Il avait été convenu avec le ministre allemand que l'armée de Metz se prononcerait publiquement en faveur de la dynastie impériale.

M. de Bismark répondit en refusant l'armistice demandé ; le roi de Prusse fit savoir de son côté qu'avant de pousser plus loin les négociations, il était nécessaire d'obtenir de l'armée de Metz la manifestation précitée. Tandis que s'agitaient ces graves intérêts, on reçut la nouvelle que l'armée de Metz capitulait.

Le général Boyer ajoute que l'impératrice n'eût jamais consenti à une cession territoriale.

Le général termine par quelques mots sur les attaques dont il a été l'objet.

Après diverses questions d'un intérêt secondaire, le président demande à M. Boyer si, au moment de son départ de Metz, on savait si les élections pour la convocation d'une Assemblée n'avaient pas eu lieu.

Le général Boyer répond négativement.

A propos des négociations diverses entamées avec la Prusse, le président du conseil a un mot très-juste : « il est évident, dit-il, que M. de Bismark avait intérêt à multiplier les négociations pour pouvoir les opposer les unes aux autres. »

L'interrogatoire est un moment très-vivement mené par le commissaire du gouvernement, qui reproche au témoin de ne pas avoir prévenu le gouvernement de la défense nationale de la situation de l'armée de Metz.

« Je n'avais rien à faire savoir à ces gens-là, » répond le général Boyer.

Le président fait observer, en outre, qu'aucun registre de correspondance n'a existé, si bien que toutes les lettres adressées au prince Frédéric-Charles n'ont pu être conservées. La copie de ces lettres existait, mais elle a été brûlée au moment de l'entrée des Prussiens.

Le général Boyer répond qu'il n'y avait là que des pièces sans aucune importance, et que c'est pour cette raison qu'il avait donné l'ordre de les détruire.

L'audience est suspendue à 3 h. 10.

A la reprise de l'audience, l'animation est extrême dans la salle d'audience, on commente vivement la déposition du général Boyer : aussi est-ce au milieu de l'inattention générale qu'ont lieu les dépositions de deux membres de l'Assemblée : M. Bompard et M. Rameau, maire de Versailles. Le premier déclare qu'il a eu l'occasion de voir le général Boyer à Bar-le-Duc, au moment où il revenait de Versailles : le général ne lui a donné aucun renseignement sur ce qui se passait en France.

M. Rameau, maire de Versailles, rend compte de deux conversations qu'il a eues avec M. de Bismark : dans l'une, le ministre prussien a dit que l'empereur pouvait disposer de l'armée de Metz.

M. Tachard, pendant la guerre, ministre de la France à Bruxelles, dépose avec une animation extrême, et avec des éclats de voix qui font trembler l'assemblée.

M. Tachard rend compte de diverses tentatives faites pour envoyer des émissaires, mais ceci est entremêlé de tant d'observations étrangères au sujet, qu'il est impossible de s'y reconnaître.

Ajoutons que, pendant la guerre, M. Tachard a rendu d'immenses services à tous les Français, a montré un dévouement réel. M. Tachard est Alsacien, et cette paix funeste a eu pour lui, pour sa raison, des conséquences funestes.

Successivement, M. Tachard rend compte des voyages de Régner, du général Boyer et de la maréchale Bazaine, qui est venue à Bruxelles. Ici se place un incident immense : la maréchale Bazaine dit à M. Tachard : « Le mauvais génie de mon mari vient de sortir. » Qui ? lui dis-je ? Le général Boyer. Et M^{me} Bazaine continua dans ce sens avec une grande animation.

Cet incident produisit une vive sensation dans l'auditoire.

Le témoin qui succède est M. Lepeyre, capitaine en retraite. Il déclare, étant blessé dans une ambulance allemande, avoir entendu dire à un officier supérieur prussien : « Nous avons Bazaine pour nous. »

L'audience est suspendue à 5 h. 1/2.

Audience du 26 novembre.

Nous assistons à un véritable défilé de généraux,

qui tous rapportent des traits ayant rapport à la mission du général Boyer.

MM. Canrobert et Frossard se partagent l'attention des auditeurs.

Le premier déclare qu'il n'a jamais été question de capitulation, mais bien d'une convention honorable pour l'armée française, « sans quoi, ajoutait-il, nous aurions appelé tous nos soldats aux armes pour vendre chèrement notre vie. Reste à savoir, du reste, si nous aurions eu le triste courage de conduire nos hommes à la boucherie, comme un troupeau de moutons. »

Le général Frossard remit au général Boyer une lettre pour l'impératrice.

Il lui faisait un tableau de la situation dans laquelle se trouvait l'armée, et il insistait auprès d'elle pour qu'elle intervint près du gouvernement allemand.

L'impératrice répondit qu'elle avait fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire, mais qu'elle avait dû s'arrêter là où son honneur l'y obligeait.

Il paraît que l'on demandait à Sa Majesté une signature en blanc.

Le général Frossard, en terminant sa déposition, invoque les clauses de la capitulation de Mayence comme exemple de la convention réclamée en faveur de l'armée de Metz.

Le duc d'Aumale répond en faisant observer que Mayence avait soutenu un long siège avant que l'armée ne soit obligée de se retirer en Vendée.

L'avenir militaire croit que le procès de Trianon ne finira pas avant le 15 du mois prochain. On dit que le réquisitoire du commissaire du gouvernement sera écrit et ne contiendra pas moins de 500 pages. C'est le général de Colomb qui répondra au défendeur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Union de l'Ouest d'avant-hier, en reproduisant *in extenso*, d'après le texte sténographique de l'Officiel, le discours prononcé lundi par M. Beulé, ministre de l'intérieur, le fait précéder des lignes suivantes :

« Il est plus que probable — nous le savons de source certaine — que la santé si profondément altérée de M. Beulé ne lui permettra pas d'accepter un portefeuille dans le nouveau ministère ; le succès complet qu'il a obtenu, lundi, ne peut qu'augmenter les regrets avec lesquels les conservateurs verront sa retraite. »

Encore un meurtre commis dans l'arrondissement de Baugé. Cette fois, c'est à Beaufort que le fait a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Dimanche dernier, vers 11 heures, un ouvrier charpentier-mécanicien, nommé Joseph Dayer, qui habite Beaufort depuis trois ans, vint frapper aux contrevents des époux Lancelot.

La femme s'informa de ce qu'il demandait, et, sur la réponse qui lui fut faite, refusa d'ouvrir.

Dayer insista pour entrer dans la maison, ce qui lui fut refusé.

Il répliqua par des insultes, et la femme Lancelot s'étant avancée vers lui, il lui porta plusieurs coups. Cette femme appela son mari à son secours, mais Dayer tirant son couteau en porta trois coups à Lancelot, qui fut atteint dans l'aîne et à la cuisse.

Un jeune homme, qui se trouvait dans la maison, étant sorti pour secourir Lancelot, reçut aussi un coup de couteau dans le bas des reins.

Les blessures de Lancelot étaient très-graves, et le malheureux expirait le lendemain.

Le meurtrier était, paraît-il, en état d'ivresse. En frappant aux contrevents de Lancelot, il s'est trompé de maison, et c'est ce qui a occasionné ce déplorable événement. La victime n'avait que 30 ans. Il exerçait l'état de scieur de long.

Dayer a été arrêté le jour même et transféré à la prison de Baugé.

(Journal d'Angers.)

On lit dans *l'Etoile* :

« Mercredi soir, vers cinq heures, un incendie s'est déclaré au château d'Angers, dans la salle où sont fabriquées les balles et les cartouches. En peu d'instants, grâce au concours empressé des habitants du voisinage et des soldats de la caserne de l'Académie, on a pu se rendre maître du feu.

» Qu'on se figure les épouvantables conséquences de cet incendie, s'il avait eu lieu pendant la nuit. Des milliers de kilogrammes de poudre et de cartouches sont entassés, comme on sait, dans le château d'Angers. Maintes fois nous avons réclamé contre les dangers auxquels ce voisinage expose tout un quartier. Nos plaintes furent taxées d'exagération, et l'administration n'en tint aucun compte.

» Attendra-t-elle, pour y faire droit, qu'une explosion du château ait causé la mort de plusieurs milliers de personnes? »

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Assassinat de Marcé.

Mardi, la cour d'assises a commencé les débats de l'affaire de Marcé, dans laquelle sont impliqués Eugène Videault, âgé de 49 ans, et Mélanie Pavard, femme Rousteau, âgée de 31 ans. L'audience a été interrompue, au cours des plaidoiries, par un évènement de cette dernière accusée. Après suspension d'une demi-heure, l'audience a été reprise. Le président a déclaré que, sur l'avis des médecins, la femme Rousteau était hors d'état de supporter, le jour même, la continuation des débats.

L'affaire a été reprise mercredi matin, à dix heures, pour entendre la plaidoirie de M^e Cubain et les répliques.

Après le résumé du président, le jury a rendu son verdict, affirmatif sur toutes les questions, avec admission de circonstances atténuantes.

Videault et la femme Rousteau sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Le mouvement s'est accru, depuis quelques jours, sur le chemin de fer d'Orléans : il a fallu ajouter un matériel de 300 voitures aux trains de marchandises et de voyageurs.

On lit dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

Lundi dernier, M. le général de Cisse, accompagné de MM. les généraux Foy et Bastoul, s'est rendu à Azay-le-Rideau et de là au camp du Ruchard.

M. le général de Cisse veut donner aux travaux une grande impulsion; aussi tout porte à croire qu'au printemps prochain, il y aura au camp du Ruchard une grande école de tir et qu'on procédera à de grandes manœuvres.

Malgré notre incompetence en fait de science militaire, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'autant les camps permanents dus à l'imaginative féconde de M. Thiers présentaient d'inconvénients de toute espèce, autant les camps de manœuvres et d'exercices pendant la belle saison donneront de sérieux résultats.

On comprend facilement tout l'intérêt pratique qui s'attache à des études stratégiques faites par des hommes du métier; on s'explique moins les avantages qui résultent d'expériences faites, comme à Trouville, par un vieillard vaniteux parcourant la plage les mains derrière le dos, dans une pose napoléonienne. A chacun son métier les..... frontières seront bien gardées.

D'après les renseignements que nous trouvons dans le *Moniteur vinicole*, les vins du Centre n'ont donné lieu, la semaine dernière, à Bercy, qu'à des affaires illimitées.

Les Cher, 1^{er} couleur, ont été tenus de 125 à 135 fr. la pièce; les 2^e couleurs et les Touraine ont fait, suivant mérite, de 105 à 145 fr.

Tours. — Il y a quelque temps, nous avons raconté qu'à la suite d'une discussion, le nommé Florent Noguier, apprenti boucher, âgé de 45 ans, avait porté à un de ses camarades un coup de parapluie dans l'œil gauche. Le cerveau ayant été lésé, la mort de l'infortuné jeune homme fut instantanée.

Noguier vient de comparaître à raison de ce fait devant le tribunal correctionnel de Tours qui acquitte le prévenu comme ayant agi sans discernement, mais ordonne qu'il sera détenu pendant une année dans une maison de correction.

Les paragraphes 3 et 4 de l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872 disposent que si, après un an de service, l'engagé volontaire d'un an ne satisfait pas aux examens prescrits par le ministre de la guerre, il est obli-

gé de rester une seconde année au service, et que, s'il en est encore de même après cette seconde année, il est déchu des avantages réservés au volontariat et reste soumis aux mêmes obligations que celles imposées aux hommes de la classe à laquelle il appartient.

Désormais, aux termes d'une instruction ministérielle récente, lorsque le jury d'examen jugera qu'il y a lieu de prononcer une pareille déchéance, il en sera toujours référé, par la voie hiérarchique, au ministre de la guerre, qui prononcera en dernier ressort.

Le *Journal des postes* donne un moyen très-simple de connaître immédiatement le taux des paquets d'imprimés, de circulaires, d'avis divers, pesant plus de 50 grammes.

Ce moyen consiste à ajouter le nombre 7 au poids en décagrammes du paquet à affranchir. Le total représente en centimes la taxe due par le paquet.

Exemple: Voulez-vous savoir le taux d'affranchissement d'un paquet d'imprimés du poids de 86 grammes? Dites 8 (nombre de décagrammes) plus 7 égale 15.

Le paquet doit être affranchi 15 cent.

THÉÂTRE.

LES NÈGRES DU SOUDAN.

Une bonne nouvelle pour les amateurs de spectacle.

M. Chantilly nous annonce pour dimanche une représentation extraordinaire donnée par la célèbre troupe des Nègres du Soudan et des enfants du désert de Sahara.

Cette troupe a obtenu un éclatant succès à l'exposition de Vienne (Autriche), où elle a donné 80 représentations consécutives, et depuis deux mois elle s'est fait applaudir dans toutes les grandes villes de France, telles que Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux.

Elle est engagée au théâtre du Châtelet, à Paris, pour 30 représentations.

Voici quelles ont été les impressions des journaux de la Vienne, après une première représentation à Poitiers :

« Mardi soir, les nègres du Soudan, qui parcourent la France depuis quelque temps, sont venus planter leur tente à Poitiers. La représentation avait une saveur toute exotique, qui donnait à ce spectacle un charme piquant.

» Ainsi je ne connais rien de plus bizarre ni de plus étrange que la prière des nègres au mois de Ramadhan. Sept nègres sont assis par terre, en fer à cheval; l'un d'eux tient à la main un tambourin qu'il fait résonner d'une manière continue. Le chef vient se placer au milieu et la prière commence. C'est un chant doux et bizarrement rythmé qu'accompagne le son monotone et sourd du tambourin. Il y a dans cette musique primitive des accords étranges, des intervalles que n'admettent point nos oreilles européennes. Cela a un cachet de sauvagerie et de naïveté qui rappelle les âges primitifs où les chants s'inspiraient des harmonies mystérieuses de la nature.

» La danse des nègres est aussi quelque chose de très-drôle. L'instrument à deux cordes dont ils se servent pour régler leurs pas lutte de monotonie avec le tambourin, mais ils en tirent des sons inconnus à nos instruments d'Europe, et accompagnés avec d'immenses castagnettes métalliques; le bruit qui résulte de tout cela cause un léger frisson, comme le bruit du vent agitant la cime des grands arbres et qu'entrecoupe le cri de l'orfraie. Au bout de quelques instants, les nègres, entraînés par la chaleur de la danse, marchent automatiquement, le corps agité par une sorte de danse de Saint-Guy, et cela finit par une pirouette générale.

» Quant à la partie du programme qui concerne les exercices purement physiques, il a été aussi très-bien exécuté. Rarement nous avons vu tant de force unie à tant d'agilité. A les voir marcher si crânement et avec une si grande légèreté les pieds en l'air, on se demande avec anxiété si les mains n'ont pas été données à l'homme pour marcher, et si ce n'est pas « la corruption des temps modernes » qui nous a ramollis au point de nous forcer à marcher sur les pieds.

» Le roi de la troupe est, sans contredit, Mahomet-ben-Haji, son directeur herculéen; je ne sais pas si, comme son homonyme, son tombeau sera enlevé par des mains invisibles; tout ce que je puis affir-

mer, c'est qu'il bondit avec une telle facilité, que l'air semble être devenu son élément, et qu'on s'attend à chaque instant à le voir enlever dans les frises. Sa force n'est pas moins grande, car il enlève quinze hommes sur ses épaules et forme une base solide à ce frêle édifice humain.

» A la force et à la légèreté, Mahomet joint une adresse inouïe. Voici le tour qui lui a valu une salve d'applaudissements : il met une main sur le plancher à plat, pose dessus un verre rempli de vin, et tourne autour sans déranger la main et sans renverser le verre.

» Un petit nègre, avec des dents blanches comme de l'ivoire, figurant dans les exercices les plus difficiles, faisant la roue avec une rapidité vertigineuse, et accompagnant ses contorsions des grimaces les plus diaboliques, a mérité et obtenu une véritable ovation.

Indépendamment de ce spectacle, la troupe de M. Chantilly jouera, dans la même soirée, *Latude ou 35 ans de captivité*, un drame historique qui, à lui seul, ne manque jamais de faire salle comble.

Faits divers.

Le projet d'un chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre revient sérieusement sur le tapis, et cette colossale entreprise semble décidément entrer dans la phase d'exécution.

Dès à présent on commence à creuser aux environs de Douvres et de Calais des puits profonds et des galeries s'étendant à un kilomètre en avant et au-dessous de la mer, afin de se rendre bien compte des difficultés que présenteraient ces galeries si on les prolongeait sur toute la longueur du détroit, à la rencontre l'une de l'autre, et de se procurer une base pour estimer ce que coûterait le chemin de fer sous-marin entre les deux pays. Plus tard, si ces travaux préliminaires ont le succès qu'il y a lieu d'espérer, on fera appel au public pour le capital nécessaire à l'entreprise.

On vient de rentrer, à l'orangerie de Versailles, un oranger qui a plus de 400 ans. Il a été planté dans un pot par Eléonore de Castille, femme de Charles III.

LA SAINTE-CATHERINE.

Le 25 novembre est une date qui fait battre de joie bien des cœurs, et qui, d'un autre côté, voit couler plus d'une larme.

Le 25 novembre, c'est-à-dire le jour consacré par l'Eglise à fêter sainte Catherine, la noble martyre élue par les jeunes filles pour être leur patronne; toutes, grandes et petites, au même degré, l'honorent et la vénèrent; mais si, pour les plus jeunes, la fête de la sainte est une occasion de joie, de plaisirs et de divertissements, pour les plus âgées, cette date du 25 novembre se voile d'un crêpe funèbre, et dans leur âme fait éclore plus d'une triste pensée.

Pour elles, le retour de cette date fatidique, n'est-ce pas le cuisant souvenir d'un rêve, longuement et doucement caressé, rêve qui, à l'exemple de tant d'autres, s'est envolé, laissant à peine derrière lui, comme une suprême et dernière épave, une lueur d'espérance!

Coiffer sainte Catherine! c'est-à-dire rester vieille fille. Que d'illusions perdues! que de déceptions dans ces trois mots, si simples cependant, si l'on veut se reporter à leur origine!

Naguère, dans certaines de nos provinces, il était d'usage, le jour où se mariait une jeune fille, de confier à l'une de ses amies, qui désirait faire bientôt comme elle, le soin d'arranger la coiffure nuptiale, dans l'idée superstitieuse que cet emploi portait bonheur, celle qui le remplissait ne pouvant manquer de trouver bientôt un époux. Au village, on rencontre encore aujourd'hui quelques jeunes filles qui, secrètement, s'arrangent de manière à attacher la première épingle au bonnet d'une fiancée. Or, comme cet usage n'a jamais pu être observé à l'égard d'aucune des saintes connues sous le nom de Catherine, puisque, d'après la remarque des légendaires, toutes sont mortes vierges, on en a conclu que toute vieille fille reste pour coiffer sainte Catherine, c'est-à-dire qu'elle n'entrera en ménage qu'autant qu'elle aura su faire la toilette de

noces de cette sainte, condition impossible à remplir.

On lit dans le *Petit Marseillais* :

« Dans le courant du mois de février 1872 la justice relevait, dans la rue Sainte-Victorine (Belle-de-Mai), le cadavre d'un individu dont, après examen du médecin, la mort fut reconnue accidentelle. Cependant le nommé A... M..., employé dans une fabrique des environs de Marseille, dénonçait dernièrement, comme assassin de cet individu, un de ses camarades.

» Dans cette dénonciation faite par écrit et signée, il se dénonçait lui-même comme ayant coopéré à ce crime. De là, arrestation du dénonciateur et du dénoncé et confrontation entre eux qui, chose inouïe! prouva qu'il n'y avait rien de vrai dans cette dénonciation calomnieuse que la haine seule avait dictée.

» Le dénonciateur, pressé de questions en présence des énergiques protestations de l'accusé, a fini par avouer que celui-ci faisant la cour à une jeune fille qu'il courtisait lui-même, il avait voulu s'en venger en le perdant par une calomnie, dût-il se perdre lui aussi.

» Le tribunal a condamné A... M..., pour cette accusation odieuse, à quatre mois de prison. »

L'usage des wagons-lits, importés d'Amérique, tend à se généraliser.

Les wagons-lits circulent aujourd'hui sur le chemin d'Ostende à Berlin, de Strasbourg à Paris, de Strasbourg à Vienne, d'Allemagne à Saint-Petersbourg : des couchettes suspendues et mobiles, des salons chauffés l'hiver, où l'on peut s'asseoir ou bien circuler à volonté, une provision d'eau froide et d'eau chaude, des water-closets, des lavabos, la facilité de se procurer des rafraichissements, du thé, des journaux, avec le service intérieur, et cela va sans dire, séjour dans le même wagon pour tout le voyage, tels sont les avantages des wagons-lits américains.

On a vu des noces d'argent, on a vu des noces d'or; mais ce qu'on a vu plus rarement ce sont les noces de diamants. Une de ces noces a été célébrée il y a quelques jours à Miava (Hongrie). C'était un couple de paysans du nom de Bachorez. Ils étaient mariés depuis 75 ans. L'empereur a fait don à cet heureux couple d'une somme de 3,000 florins prélevés sur sa cassette particulière.

Il résulte de l'enquête faite sur le monopole des tabacs, qu'un habitant consomme, en moyenne, en France, 208 grammes de tabac à priser et 645 grammes de tabac à fumer, ce qui fait pour les deux espèces 823 grammes de tabac par tête.

Dernières Nouvelles.

Les décrets de nomination des ministres n'ont été livrés à l'*Officiel* que hier matin à 2 h. 40.

Avant l'heure du dîner du maréchal, rien n'était encore arrêté. Après le dîner, les délégués du centre droit ont insisté auprès de lui pour la retraite de MM. Ernoul et de La Bouillerie.

Aussitôt le maréchal a fait demander ces messieurs, et leur a exprimé combien il regrettrait d'être obligé de se séparer d'eux momentanément.

Il a fait ensuite appeler MM. Depyre et de Larcy, pour leur annoncer qu'il les appelait à deux portefeuilles.

— Mais en remplacement de qui? demandèrent-ils.

— En remplacement de MM. Ernoul et de la Bouillerie.

— Nous ne savons si nous devons accepter cet honneur, car il nous est pénible de prendre leur place.

— Il faut, dit pour conclure le maréchal, que le cabinet soit formé aujourd'hui et paraisse demain à l'Assemblée. Je vous nomme ministres; libre à vous, si vous le jugez à propos, de m'envoyer demain votre démission.

Telle est la manière dont on raconte ces deux entrevues; nous rapportons ces détails à titre de bruits courants, sans les garantir.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 4^e fascicule, FLÉ à FOR, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 1604. — 22 Novembre 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Panorama de la bataille de Rezonville, 16 août; — Gounod; — Le rossignol à deux têtes; — L'hiver. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste

(IV). — L'inauguration du buste de Brévière, à Forges-les-Bains. — M^{lle} Belocca. — Histoire des astres. — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Inauguration de la statue du général Belgrano.

Gravures: L'amiral Tréhouart. — Le procès du maréchal Bazaine: panorama de Gravelotte et Rezonville; — Plan de la bataille de Rezonville; — Carrières du Caveau, près de Gravelotte; — Mêlée de cavalerie à Rezonville. — Gounod. — Millie Christie ou La femme à deux têtes. — L'hiver, d'après le tableau de M. Toulmouche. — M^{lle} Anna Belocca. — Buste du sculpteur Brévière, récemment inauguré à Forges-les-Bains. — Histoire des Astres (4 gravures). — La statue du général Belgrano, récemment inaugurée à Buenos-Ayres. — Échecs. — Rébus.

Imprimerie de JULES GRINSARD, successeur de M. Charpentier, 32, rue de la Fosse Nantes.

LE PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

4 belles brochures, grand in-8^o de 200 pages

chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8^o de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 »

Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... F. 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir;

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, successeur de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse;

Et chez tous les libraires.

La Revue universelle, fondée en mai 1871, publie 13 livraisons par an, de 250 pages chacune,

avec gravures, de quatre semaines en quatre semaines, donnant tous les événements notables du mois, tant en France qu'à l'étranger, en politique, sciences, littérature, beaux-arts, faits divers, modes, commerce, etc. C'est la publication la plus utile et la plus complète, pour toutes les personnes qui sont désireuses de suivre leur histoire contemporaine et de collectionner, dans une série de belles brochures, les documents authentiques de cette histoire.

Un numéro spécimen sera adressé contre l'envoi de fr. 3 50 en timbres-poste ou mandat.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	283 75	1 25	»
4 1/2 % Jouiss. mars.	83 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412 50	»	13 25
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier	362 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	370	»	5
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	545	2 50	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	92 95	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	2 50	OBLIGATIONS.			
— libéré	92 80	»	»	Est, jouissance nov.	495	»	»	Orléans	280	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	889 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	279	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	412 50	2 50	»	Midi, jouissance juillet.	612 50	»	»	Est	277	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	1032 50	2 55	»	Nord	282 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	289 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	830	7 50	»	Ouest	275	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253 75	1 25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	»	Midi	276 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4405	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	259 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	563 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	705	»	10	Vendée	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Au Petit-Puy, sur le bord de la route de Limoges, commune de Saumur, Cour et Jardin.

S'adresser, à Saumur, à M. et M^{me} PICARD, rue du Temple, n^o 5, ou à M^e CLOUARD, notaire. (480)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue du Pressoir-Saint-Antoine, 22,

Comprenant cave voûtée, six pièces, mansarde et grenier; cour et jardin.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (437)

A VENDRE UNE MAISON

Située rue de Bordeaux, 27,

Avec un VASTE JARDIN y attenant et ayant une belle sortie sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M^{me} RICHARD-ONFROY, au couvent de Sainte-Anne, rue de la Gueule-du-Loup.

Toutes facilités pour les paiements. (455)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UN BOIS

Appelé LA PRÉVOTÉ

Sis commune de Méron,

Contenant trois hectares douze ares quarante centiares, joignant au nord un chemin, au levant Paschère et au couchant le chemin de Méron au Gâs.

La coupe est âgée de dix ans. Ce bois appartient à M. Prosper Dillay, propriétaire à Bizay, commune d'Épieds.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (481)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

1^{er} LA PROPRIÉTÉ

DU

PETIT-FOUQUET

Sise à Grandfonds, commune de Brézé,

Comprenant maison d'habitation, servitudes, caves, jardin et un clos de vignes et terres y attenant, d'une contenance de 72 ares environ.

Le vin du Petit-Fouquet appartient au cru le plus renommé de Brézé.

La propriété est à deux kilomètres de la station de Bréze-Saint-Cyr (chemin de fer en construction de Poitiers à Saumur), dans un joli site et conviendrait parfaitement à faire un pied-à-terre.

2^{me} Vingt ares 37 centiares de terre, à la Voie-Forte, commune de Brézé, joignant au nord M. Jean Espnault, au midi Hortault.

3^{me} Trente-trois ares de terre, aux Albandaises, commune de Brézé.

4^{me} Treize ares 75 centiares de terre, à Gastine, commune de Saint-Just-sur-Dive, joignant au levant la ferme de Gastine, au couchant un chemin.

Ces immeubles dépendent des successions de M. et M^{me} Guenon.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit à M. GUENON-FUSSELLIER, propriétaire au Coudray-Macouard, soit audit M^e SANZAY, notaire. (475)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur,

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

SERVICE MILITAIRE.

VENTE D'ISSUES

Le lundi 15 décembre 1873, à midi et demi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères des issues à provenir, en 1874, du service des vivres de la place de Saumur.

Les quantités sont évaluées approximativement à :

Braises..... 80 quintaux.
Cendres de bois... 4 quintal.
Balayures et croûtes de pain..... 1 quintal.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Saumur, le 20 novembre 1873.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE.

A VENDRE

TILBURY dit DEMI-TANDEM

S'adresser au concierge, place de la Bilange, 26. (477)

ON DEMANDE UN HOMME connaissant parfaitement la culture de la vigne et travaillant lui-même, pour diriger une exploitation de 30 hectares. On n'acceptera que sur de sérieuses références concernant l'exploitation.

S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie, Fondée en 1829.

CAPITAL SOCIAL

Fonds de Primes et Réserves : VINGT-ET-UN MILLIONS.

M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

CHOCOLAT DE LA C^{ie} FRANÇAISE
Qualité supérieure
Toujours 2 fr. le 1/2 kil.
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année), pour Paris et les Départements.

Paraissant le dimanche (52 n^o par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnements d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.